

Session de travail de la Ville de Belle-Baie

Compte-rendu

Date : Le 4 août 2026

Heure : 18 h 45

Présents / présentes : Rachel Boudreau, mairesse
Robert A. Degrâce, conseiller
Rachel Frenette, conseillère
Jean-Guy Grant, maire suppléant
Samuel Hachey, conseiller
Annik Noël, conseillère – à distance
Michel Robichaud, conseiller
Marc Roy, conseiller
Anne Thibodeau, conseillère

Absent / Absente : Joël Olivier, conseiller

Administration : Wanda St-Laurent, greffière municipale
Danica Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
Marc-André Godin, directeur des services aux citoyens
Béatrice Seymour, conseillère stratégique en communication
Raphaël Peñarroya, analyste technique senior
Bianka Robichaud, avocate municipale
Michelle Roy, ingénieur municipale
Émilie Dilhac, gestionnaire des initiatives de croissance municipale
Karine Kirk, gestionnaire des finances par intérim
Vincent Poirier, directeur de la croissance municipale

1. CONSTATATION DU QUORUM

La greffière municipale constate le quorum.

2. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclaré.

3. RAPPORT DU COMITÉ DE CROISSANCE - par le conseiller Degrâce

Le conseiller DeGrâce, au nom du comité de croissance municipale, informe le conseil que le comité recommande de retirer de la Politique 2026-04 – Politique d’incitatifs au développement de la Municipalité de Belle-Baie la disposition prévoyant que : la Ville couvrira les frais d’adhésion à la Chambre de commerce Chaleur pour la première ou deuxième année d’opération de l’entreprise.

Cette recommandation découle du fait que la CBDC Chaleur offre désormais le même incitatif à ses clients. Étant donné que la majorité des nouvelles entreprises de Belle-Baie bénéficient déjà des services de la CBDC Chaleur, le maintien de cette mesure dans la politique municipale pourrait entraîner un dédoublement de l’aide accordée.

Le comité est d’avis que le retrait de cet incitatif permettra d’éviter le chevauchement des programmes de soutien et d’en simplifier l’administration.

Le conseil est favorable à cette recommandation et une résolution visant à modifier la Politique 2026-04 sera présentée lors d’une prochaine réunion publique.

4. DISCUSSION CONCERNANT LES COMMENTAIRES PUBLIÉS SUR FACEBOOK ET YOUTUBE - par la conseillère Frenette

La conseillère Frenette propose de rouvrir la section des commentaires sur les pages Facebook et YouTube de la municipalité afin de favoriser une communication ouverte et constructive avec les citoyens. Elle rappelle que la Politique 2023-06 sur les médias sociaux comprend déjà une nétiquette encadrant l’utilisation de ces plateformes.

Elle propose également de débloquer les personnes actuellement exclues des pages municipales, sauf lorsqu’une raison juridique ou exceptionnelle justifie le maintien du blocage. Selon elle, des outils de modération et un suivi régulier permettraient d’assurer une gestion professionnelle des échanges, dans le respect de la nétiquette et de tous les intervenants.

La conseillère Frenette estime que cette démarche contribuerait à renforcer la transparence, le dialogue et la relation de confiance entre la municipalité et la population.

Le consensus du conseil est favorable à la réouverture des commentaires sur les plateformes de médias sociaux de la municipalité, à condition que les échanges demeurent respectueux.

Le conseil suggère qu’une révision de la politique soit envisagée afin de réévaluer certaines situations. Les membres du conseil soulignent également l’importance de faire la distinction entre un commentaire négatif ou une critique et un commentaire insultant ou irrespectueux.

Le comité de gouvernance, des arrêtés et des politiques se penchera sur le dossier et formulera des recommandations au conseil.

5. SERVICE DE LA CROISSANCE MUNICIPALE

5.1 Proposition d'un nouveau comité - changements climatiques

Il est proposé de créer un comité sur les changements climatiques afin d'assurer la mise en œuvre et le suivi du Plan d'adaptation aux changements climatiques adopté en mars dernier. Le comité serait responsable de coordonner les actions prévues au plan, de suivre l'avancement des mesures et de formuler des recommandations au conseil.

La composition proposée comprend la mairesse à titre de membre d'office, deux membres du conseil, le directeur de la croissance municipale et l'ingénieure municipale. D'autres employés pourraient participer aux rencontres selon les dossiers traités.

Il est rappelé que la municipalité bénéficie d'un financement provincial et fédéral pour cette initiative et qu'une résolution visant la création du comité sera présentée lors d'une prochaine réunion publique. Les élus intéressés à y siéger sont invités à en informer la greffière.

5.2 OSBLab

La gestionnaire de la croissance municipale présente OSBLab, une initiative visant à mieux accompagner les organismes sans but lucratif dans la réalisation de leurs projets. Les organismes communautaires jouent un rôle important dans la communauté, mais plusieurs projets peinent à se concrétiser en raison d'un manque de temps, de ressources ou de financement.

Par l'entremise d'OSBLab, la municipalité offrirait un soutien aux organismes pour la recherche de programmes de financement, la structuration de projets, l'identification de partenaires ainsi que la préparation et la révision de demandes. Les organismes demeureraient toutefois responsables du dépôt de leurs demandes et de la réalisation de leurs projets.

L'objectif est de favoriser la réalisation d'un plus grand nombre de projets communautaires, de renforcer les partenariats avec le milieu et d'accroître les services offerts aux citoyens. Il est précisé que cette initiative ne nécessite aucun budget supplémentaire et qu'elle s'appuie sur les ressources municipales déjà en place.

Le conseil est invité à approuver la mise en place d'OSBLab et à mandater l'administration pour en assurer le déploiement.

Les membres du conseil se montrent favorables à l'initiative et appuient la poursuite de sa mise en œuvre. Le conseil est d'accord pour aller de l'avant avec le projet tel que présenté.

5.3 Projet d'approvisionnement en eau - secteur Beresford

Le réseau d'eau potable de Beresford, construit en grande partie en 1976, arrive à la fin de sa durée de vie utile et subit les effets de la corrosion.

Le principal enjeu est la pression d'eau, qui peut descendre sous le niveau recommandé de 40 psi. Sans intervention, cela pourrait limiter la croissance résidentielle, la sécurité incendie et l'expansion du réseau.

Deux solutions sont proposées : la construction d'une nouvelle conduite principale et/ou d'une tour d'eau, pour un investissement total estimé à 38 M\$, incluant les contingences.

Grâce au financement gouvernemental, la contribution municipale serait d'environ 6,84 M\$. Le financement pourrait être absorbé par les fonds existants, avec un impact estimé à 4,86 \$ par mois par unité résidentielle pour la portion Eau et Égout, en plus de l'impact fiscal lié au fonds général.

Objectif : assurer une pression adéquate, améliorer la sécurité du réseau et permettre le développement futur de Beresford.

La demande de financement prévoira un déploiement du projet sur trois ans.

Dans l'éventualité où des fonds seraient disponibles, le Conseil est en accord avec la soumission du projet aux fins de financement.

6. SERVICE DES FINANCES

6.1 Transfert de fonds intérimaire pour le projet du ponton Haché

Le dossier du ponton Haché a été discuté avec la gestionnaire des finances par intérim. Comme le financement provincial est versé après les travaux et que le Fonds de capital général ne dispose pas actuellement des sommes nécessaires, il est recommandé d'effectuer un transfert intérimaire du Fonds de réserve de capital général vers le Fonds de capital général afin de financer le projet. Les sommes seront remboursées au fonds de réserve une fois le remboursement provincial reçu.

Une résolution à cet effet sera présentée à la prochaine réunion ordinaire publique.

7. SERVICES AUX CITOYENS

7.1 Pouvoirs du conseil - rue future secteur Beresford (Kent Lodge)

Le conseil est saisi d'une demande visant l'approbation de la construction d'une habitation unifamiliale sur une propriété située sur la rue Kent Lodge, laquelle serait accessible à partir d'une rue future.

Il est proposé que l'amélioration de la rue future aux standards d'une rue publique ne soit pas requise pour desservir la propriété, à condition que le propriétaire signe une entente de renonciation aux services municipaux et que la résidence soit implantée à au moins 7,5 mètres du prolongement éventuel de la rue.

Le dossier concerne une propriété située dans une zone résidentielle rurale (R-1) et non desservie par les services municipaux d'eau et d'égout. Le propriétaire prévoit l'installation d'un puits privé ainsi que d'un système autonome d'évacuation et d'épuration des eaux usées.

Il est rappelé qu'une demande similaire avait été approuvée par le conseil en 2007, mais que le projet n'avait pas été réalisé. La nouvelle demande est présentée conformément aux dispositions du plan municipal et de la Loi sur l'urbanisme.

Une résolution sera soumise au Conseil lors de la prochaine réunion publique.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19 h 27.



Danica Boudreau, greffière adjointe